

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 530 133

(21) N° d'enregistrement national :

83 11407

(51) Int Cl³ : A 47 B 96/18.

(12)

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITÉ

A3

(22) Date de dépôt : 8 juillet 1983.

(30) Priorité IT, 16 juillet 1982, n° 7 038 B/82.

(43) Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 3 du 20 janvier 1984.

(60) Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

(71) Demandeur(s) : Société dite : FAINI SPA. — IT.

(72) Inventeur(s) : Luigi Venturelli.

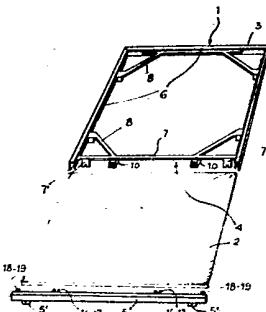
(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire(s) : Faber.

(54) Plan supérieur ou couvercle pour machines à laver le linge, machines à laver la vaisselle, réfrigérateurs et appareils similaires.

(57) Articles électroménagers tels que machines à laver.

Plan supérieur ou couvercle pour machines à laver le linge, machines à laver la vaisselle, réfrigérateurs et similaires, comprenant un châssis périphérique à cadre 1 et un panneau 2 enfermé dans ledit châssis, caractérisé par le fait que ledit châssis 1 est constitué par un élément en U 3 ouvert d'un côté 4 et destiné à recevoir par glissement à la manière d'un tiroir, le panneau 2, ainsi que par un élément transversal 5 d'achèvement et fermeture de la partie ouverte dudit élément en U 3, ledit élément transversal 5 et ledit élément en U 3 présentant des moyens d'accouplement à enca斯特ment ou à déclic entre eux et des moyens pour la fixation du plan obtenu sur la carcasse de la machine concernée.



FR 2 530 133 - A3

D

La présente invention concerne un plan supérieur pour machines diverses telles que machines à laver le linge, machines à laver la vaisselle, armoires frigorifiques et autres machines ménagères.

5 Les machines à laver, en général, ainsi que les réfrigérateurs et similaires, ont pour la plupart un plan supérieur ou couvercle constitué par un corps en tôle émaillée ou peinte, ou par un élément en laminé plastique, ou, de toute façon, par un panneau fixé ou noyé, du moins en partie, 10 sur un châssis périphérique ou cadre de support. De semblables réalisations sont complexes et coûteuses.

La demanderesse a déjà proposé dans un Brevet antérieur, un plan supérieur ou couvercle pour machines à laver, réfrigérateurs et similaires, présentant un panneau bloqué 15 entre deux éléments à cadre, superposés et fixés à déclic pour former le châssis périphérique de support du couvercle. Mais une telle réalisation est, elle aussi, complexe et n'est pas entièrement satisfaisante.

20 La présente invention concerne, en revanche, un plan supérieur ou couvercle pour machines à laver, réfrigérateurs, etc..., constitué par un nombre limité de composants d'une réalisation simple, d'un assemblage à encastrement ou à déclic commode et rapide, sans besoin d'avoir recours à des moyens de fixation traditionnels.

25 Le plan supérieur objet de l'invention est du type comprenant un châssis périphérique à cadre et un panneau enfermé dans ledit châssis, et est caractérisé par le fait que ledit châssis est constitué par un élément en U ouvert d'un côté et destiné à recevoir par glissement, à la manière d'un tiroir, le panneau, ainsi que par un élément transversal 30 d'achèvement et fermeture de la partie ouverte dudit élément en U, ledit élément transversal et ledit élément en U présentant des moyens d'accouplement à encastrement ou à déclic entre eux, et des moyens pour la fixation du plan obtenu sur 35 la carcasse de la machine concernée.

De préférence, l'édit élément en U et l'édit élément transversal présentent sur leurs surfaces tournées vers l'intérieur, des sièges en forme de canal pour loger les côtés du dit panneau, et, au-dessous desdits sièges, des parties 5 d'appui.

Suivant encore une autre caractéristique, l'édit élément en U présente, à proximité de sa partie ouverte, et à un niveau inférieur à celui des sièges en forme de canal pour le panneau, une traverse munie, sur sa partie intermédiaire et sur ses deux extrémités opposées, de moyens destinés à s'assembler à encastrement ou à déclic avec des moyens 10 d'accrochage complémentaires prévus sur l'élément transversal de fermeture du châssis à cadre.

De préférence, le plan ou couvercle comporte sur la 15 partie intermédiaire de ladite traverse, des éléments tubulaires avec au moins deux côtés opposés, munis de dentelures d'accrochage, ladite traverse étant pourvue de parties avec des dentelures d'accrochage, l'édit élément transversal présentant des paires d'ailettes élastiques-flexibles, avec des 20 ergots d'extrémité destinés à s'engager dans les dentelures d'accrochage, des éléments tubulaires, ainsi que des ailettes d'extrémité avec des ergots destinés à s'engager dans les dentelures des parties d'extrémité de ladite traverse.

Enfin, ladite traverse de l'élément en U et l'édit élément transversal présentent des ailettes se joignant pour s'accoupler entre elles et pour se fixer sur la carcasse de la machine concernée.

L'invention va maintenant être décrite avec plus de détails et en se référant à un mode de réalisation particulier donné à titre d'exemple seulement, et représenté aux dessins annexés dans lesquels :

5 La figure 1 représente un appareil avec le plan ou couvercle selon l'invention,

La figure 2 représente en perspective éclatée, les éléments constituant le plan ou couvercle,

10 La figure 3 représente une coupe longitudinale du plan ou couvercle assemblé,

La figure 4 représente une vue en coupe d'un détail de l'assemblage entre les deux éléments du châssis enfermant le panneau,

15 La figure 5 représente une vue en coupe d'un autre détail.

Le plan ou couvercle comprend un châssis périmétral désigné dans son ensemble avec le repère 1 et un panneau horizontal 2 supporté et bloqué sur l'edit châssis.

Conformément à l'invention, le châssis périmétral 1 est constitué par un cadre 3 en matière plastique et ayant une forme en U, c'est à dire avec trois côtés et une ouverture d'extrémité 4, et par un élément transversal 5, lui aussi en matière plastique, destiné à compléter le cadre 3 pour fermer l'ouverture d'extrémité 4 dudit cadre 3.

25 Plus précisément, les trois côtés de l'élément en U présentent, sur leurs surfaces tournées vers l'intérieur, des sièges en forme de canal 6, coplanaires entre eux et destinés à recevoir, par glissement à la manière d'un tiroir, voir figure 2, à travers l'ouverture d'extrémité 4, le panneau horizontal 2. Les deux côtés opposés de l'élément en U sont reliés, à proximité de l'ouverture d'extrémité 4, par une traverse 7 qui se trouve placée au-dessous du plan sur lequel se situent les sièges en forme de canal 6 pour le panneau 2. Sur les sommets du quadrilatère formé par l'élément en U 3 et la traverse 7 correspondante, sont prévus des

étrésillons de renfort 8, alors que sur les trois côtés du dit élément en U 3, sont prévues, en outre, des parties d'appui 9.

Sur la traverse 7 de l'élément en U 3 sont prévus des moyens pour l'assemblage et le blocage à déclic de l'élément transversal 5 complétant le châssis périmétral 1. Ces moyens sont constitués, par exemple, par des éléments tubulaires 10 présentant des dentelures d'accrochage 11 sur les surfaces internes d'au moins deux de leurs parois opposées. De même, sur les extrémités opposées de ladite traverse 7 sont prévues deux parties 12 avec des dentelures 13.

L'édit élément transversal 5 présente, à son tour, un siège en forme de canal 15 destiné à recevoir le côté correspondant du panneau 2 et, au-dessous dudit siège, des moyens destinés à s'engager dans les dentelures 11, 13.

Ces moyens sont constitués, par exemple, par des paires d'ailettes élastiques-flexibles 16 avec des ergots d'extrémité 17 prévues dans la partie intermédiaire de l'élément 5 et destinées à coopérer avec les dentelures 11 des sièges tubulaires ou en canal 10, ainsi que des ailettes d'extrémité 18 avec des ergots 19 destinées à s'engager dans les dentelures 13 sur les parties d'extrémité de la traverse 7.

Dans la pratique, pour l'assemblage du plan supérieur ou couvercle, une fois préparés les différents éléments, il suffit d'introduire à la manière d'un tiroir, le panneau 2 dans les sièges 6 des côtés de l'élément en U 3, et d'appliquer ensuite à déclic, l'élément transversal 5 pour compléter le châssis à cadre.

L'accouplement à déclic de l'élément transversal 5 avec l'élément 2 est représenté en particulier sur les figures 3 et 4 du dessin, lorsque l'ensemble est monté, les différents éléments ne peuvent se disjoindre. Cependant, pour assurer l'assemblage, il est également prévu que la traverse 7 de l'élément en U 3, d'une part, et l'élément transversal 5 de l'autre, présentent des ailettes 74 et 5' respectivement, destinées à se joindre (voir figure 5), à s'assembler

et à se fixer sur la carcasse 14 de la machine à laquelle le plan supérieur ou couvercle est appliquée.

Bien entendu, l'invention n'est pas limité au mode de réalisation qui vient d'être décrit et représenté, On pourra 5. y apporter de nombreuses modifications de détails, sans sortir pour cela, du cadre de l'invention.

R E V E N D I C A T I O N S

- 1° - Plan supérieur ou couvercle pour machines à laver le linge, machines à laver la vaisselle, réfrigérateurs et similaires, comprenant un châssis périphérique à cadre (1) et un panneau (2) enfermé dans ledit châssis, caractérisé par le fait que ledit châssis (1) est constitué par un élément en U (3) ouvert d'un côté (4) et destiné à recevoir par glissement à la manière d'un tiroir, le panneau (2), ainsi que par un élément transversal (5) d'achèvement et fermeture de la partie ouverte dudit élément en U (3), ledit élément transversal (5) et ledit élément en U (3) présentant des moyens d'accouplement à encastrement ou à déclic entre eux et des moyens pour la fixation du plan obtenu sur la carcasse de la machine concernée.
- 2° - Plan supérieur ou couvercle selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit élément en U (3) et ledit élément transversal (5) présentent sur leurs surfaces tournées vers l'intérieur des sièges en forme de canal (6-15) pour loger les côtés dudit panneau (2), et au-dessous desdits sièges, des parties d'appui (9).
- 3° - Plan supérieur ou couvercle selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que ledit élément en U (3) présente à proximité de sa partie ouverte (4) et à un niveau inférieur à celui des sièges en forme de canal (6) pour le panneau, une traverse (7) munie, sur sa partie intermédiaire et sur ses deux extrémités opposées, de moyens (10-11-12-13) destinés à s'assembler à encastrement ou à déclic avec des moyens d'accrochage complémentaires (16-17-18-19) prévus sur l'élément transversal (5) de fermeture du châssis à cadre.
- 4° - Plan supérieur ou couvercle selon la revendication 3, caractérisé en ce que sur la partie intermédiaire de ladite traverse (7), des éléments tubulaires (10) avec au moins deux côtés opposés munis de dentelures d'accrochage (11), ladite traverse étant pourvue de parties (12) avec des dentelures d'accrochage (13), ledit élément transversal (5) présentant des paires d'ailettes élastiques-flexibles (16) avec des ergots d'extrémité (17) destinés à s'engager dans

les dentelures d'accrochage (11) des éléments tubulaires (10), ainsi que des ailettes d'extrémité (18) avec des ergots destinés à s'engager dans les dentelures (12) des parties d'extrémité de ladite traverse.

5 5° - Plan supérieur ou couvercle selon la revendication 1 caractérisé en ce que ladite traverse (7) de l'élément en U et ledit élément transversal (5) présentent des ailettes (7'-5') se joignant pour s'accoupler entre elles et pour se fixer sur la carcasse de la machine concernée.

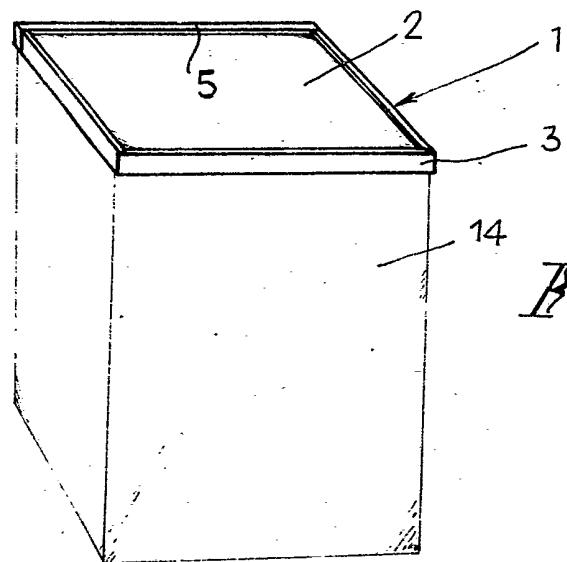


Fig. 1

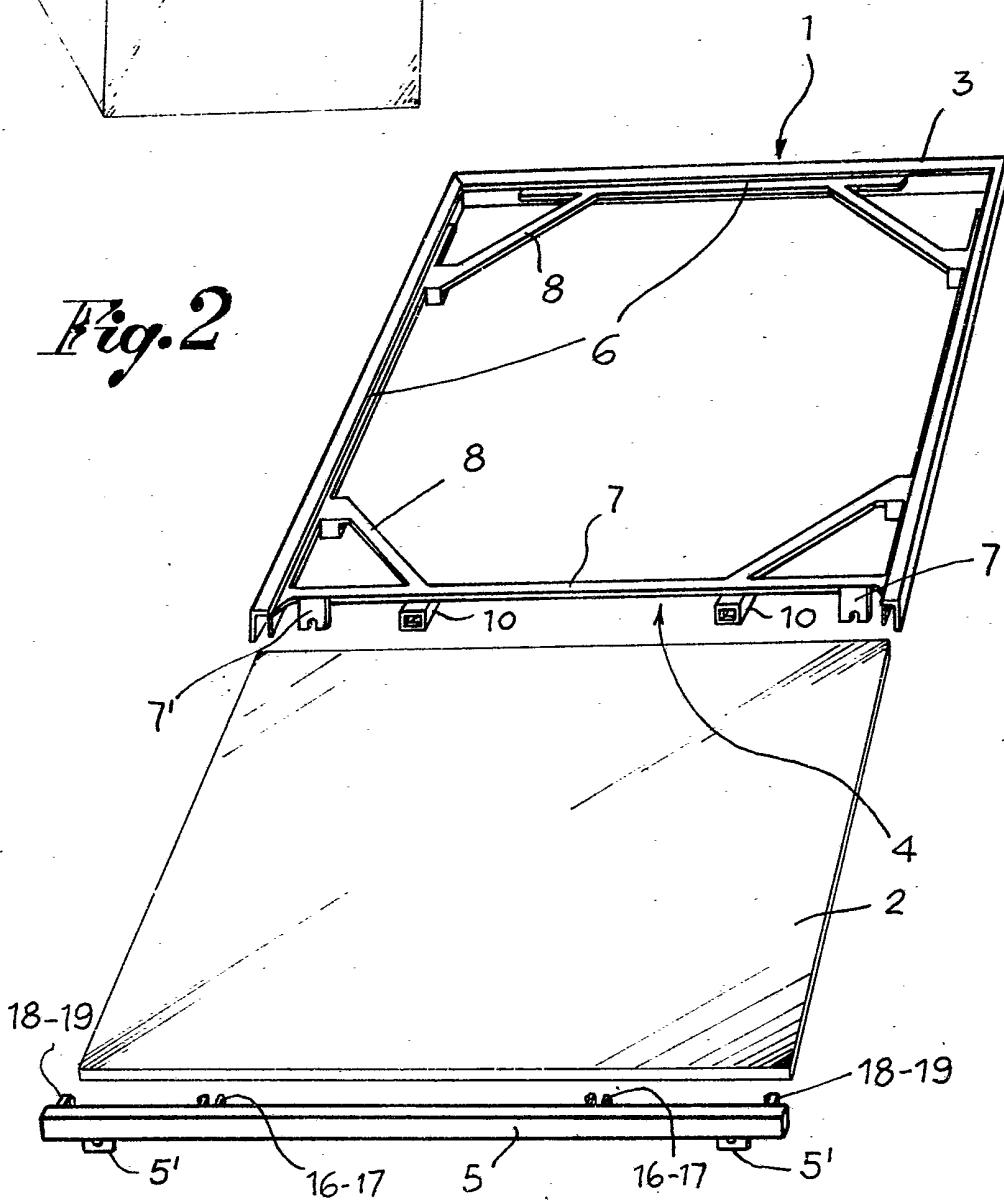


Fig. 2

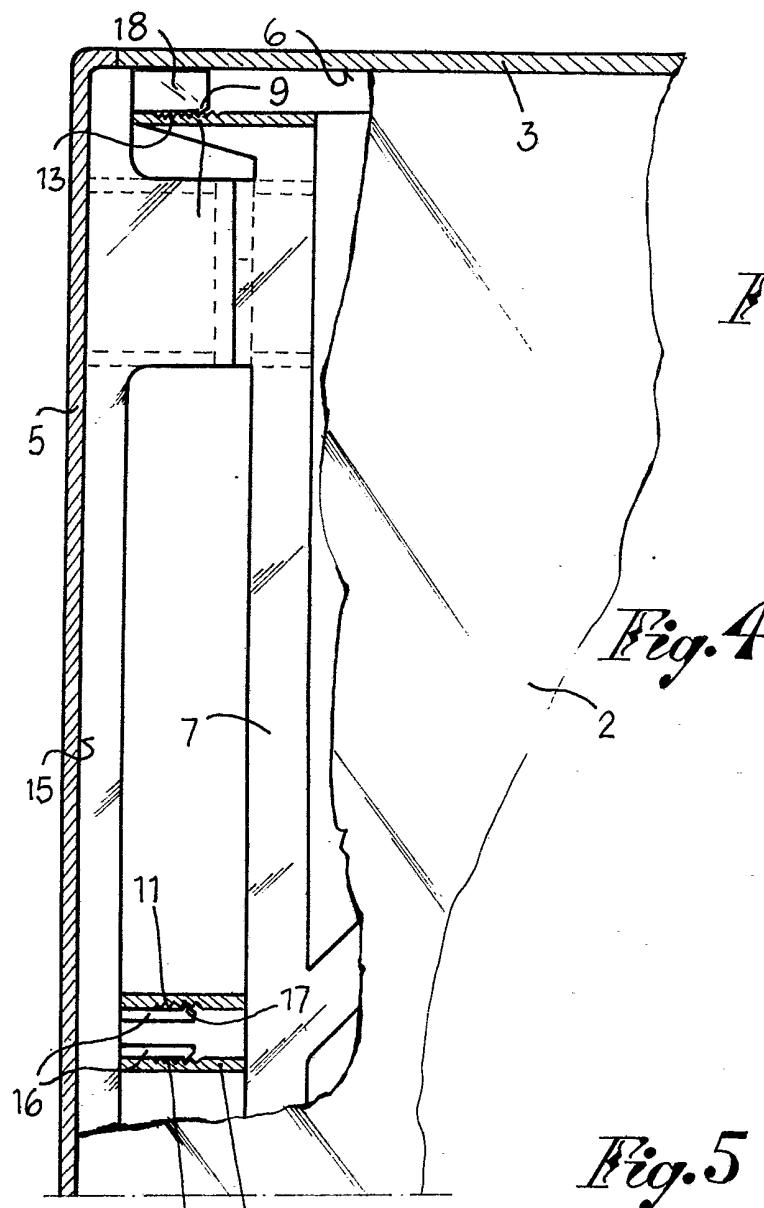


Fig. 3

Fig. 4

Fig. 5

